



Disraeli

AVIS DE PROMULGATION

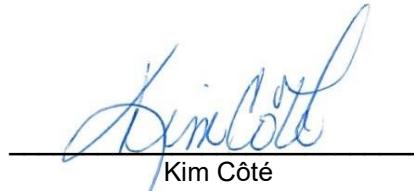
À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS DE PROMULGATION est donné de ce qui suit :

Le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal de la Ville de Disraeli a adopté le Règlement numéro 731 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 2 décembre 2025.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 2^E JOUR DE DÉCEMBRE 2025.

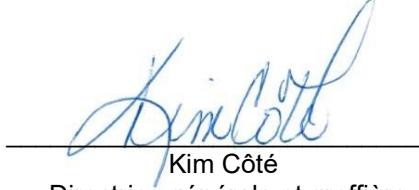


Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 2^e jour du mois de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2^e jour du mois de décembre 2025.



Kim Côté
Directrice générale et greffière